



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002026_047

Arrondissement de TORCY

Objet : Acquisition de cabine de vote auprès de la Société GED Event

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n° 02026-021 en date 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu l'article R 2122-8 du code de la commande publique ;

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget communal à l'article 2188 ;

Considérant la nécessité d'acquérir de nouvelles cabines de vote ;

Considérant la proposition de devis de la société GED Event ;

Décide :

Article 1 : de signer le devis N° DE00046390 de la société GED Event, dont le siège social se situe ZI de Chana-4 boulevard des mineurs 42230 Roche la Molière, pour l'acquisition de cabines de vote, pour un montant total de 8190,00 € HT soit 9828,00 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- Société GED Event

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 28/07/2026
Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint au Maire
Aurélien JUNK



